

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2211-2, L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,

Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu le Règlement de Voirie Communal,

Vu l'arrêté 143/2020 du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAGNEAU, conseiller municipal,

Considérant une ouverture de chambre Telecom sur chaussée, réalisée au droit du 161 route de Corbeil, pour le compte de COVAGE, 52 boulevard de l'Yerres, ZAC des Aunettes "Carré Haussman", 91000 EVRY, par l'entreprise :

CIRCET sise 24 rue de la Croix Jacquesbot, 95450 VIGNY,

Considérant ce qui précède et afin de maintenir la sécurité de tous les usagers, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation route de Corbeil,

LE MERCREDI 17 MARS 2021

de 9 heures à 18 heures

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ROUTE DE CORBEIL**

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** : L'entreprise CIRCET est autorisée à réaliser, au droit du 161 route de Corbeil, une fouille pour la réparation d'un fourreau Telecom, sous chaussée, le mercredi 17 mars 2021, de 9 heures à 18 heures, et ce, suivant les articles 2 à 4 inclus.

**ARTICLE 2** : La circulation des véhicules, de toute nature, se fera à hauteur de l'intervention de l'entreprise CIRCET, 161 route de Corbeil, en alternance sur une voie réduite au minimum du gabarit routier, à l'aide d'un panneau K10 manipulé par un agent de l'entreprise et en phase avec la signalisation lumineuse tricolore.

**ARTICLE 3** : L'entreprise CIRCET est autorisée à positionner sur la chaussée, durant sa vacation, son véhicule d'intervention.

**ARTICLE 4** : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du chantier, sera mise en place par l'entreprise CIRCET, sous son entière responsabilité, et ce, 48 h avant le début du chantier, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire. Elle sera entretenue tout au long de l'exécution du chantier par le pétitionnaire.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- L'entreprise de transport en commun CEAT,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- La Communauté Paris-Saclay,
- L'entreprise CIRCET,
- L'entreprise COVAGE.

Fait à Longjumeau,

le 11 MARS 2021

Stéphane DELAGNEAU

Conseiller municipal  
délégué à l'Espace public  
et aux Travaux en  
entreprise du  
patrimoine bâti

Affiché et publié du 11 MARS 2021

Au 12 / 05 / 2021

Certifié exécutoire le 11 MARS 2021



**Acte à classer**

A80-21

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-03-11T10-40-35.02 ( MI228851022 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219103454-20210311-A80-21-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : réglementation temporaire de la circulation route de  
Corbeil le mercredi 17 mars 2021 de 9h à 18h  
Date de décision : 11/03/2021

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. VoirieActe : A80-21.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/03/21 à 10:40

Par CHIES GLADIS

Transmis

Date 11/03/21 à 10:40

Par CHIES GLADIS

Accusé de réception

Date 11/03/21 à 10:49